



Envoyé en préfecture le 22/11/2023
Reçu en préfecture le 22/11/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20231116-DELIB_2023_141-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 16 novembre 2023 à 18 heures

Date de Convocation 09 novembre 2023

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 25 Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 16 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bruno COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI À Flore THEROND, Francis DURAND À Henri COUDERC,</p> <p>Excusés : François ROUVEYROL, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIERE, Francis DURAND, Jaclyn MALAVAL, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	---

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHMIEL

DELIB-2023-141 - AVENANT POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AUX MARCHÉS DE MISE EN PLACE DE TRAITEMENT SUR 8 UDI

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2022-155 en date du 20 octobre 2022 autorisant le lancement de la consultation des entreprises de travaux pour la mise en place de traitements de désinfection sur 8 UDI du territoire, en restriction d'usage permanent ;

VU la délibération n°DELIB_2023-065 en date du 6 avril 2023 attribuant les marchés de travaux des lots 1 et 2 au SDEE de la Lozère, pour un montant de 59.260,39€ HT pour le lot 1 et 73.268,83€ pour le lot 2 ;

CONSIDÉRANT le démarrage des travaux le 16 mai 2023 et la proposition du SDEE pour la mise en place d'onduleurs pour protéger l'installation des UV, la mise en place d'une télésurveillance supplémentaire sur le site de Ventajols pour avoir un suivi de la bêche de pompage, et la fourniture et pose d'une porte au réservoir du Cros ; ces travaux n'étant pas prévus dans le cadre du marché initial ;

CONSIDÉRANT les devis présentés par le SDEE ; à savoir :

LOT 1 : + 2.559,50€ HT

Mise en place de 4 onduleurs à 450,00€ = 1.800,00€

Fourniture et pose d'une porte au réservoir de Malbosc : 759,50€

LOT 2 : + 4.000,00€ HT

Mise en place de 4 onduleurs à 450,00€ = 1.800,00€

Installation d'une télésurveillance supplémentaire à Ventajols : 2.200,00€

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires seront subventionnés car une enveloppe de travaux imprévus était chiffrée dans le coût global de l'opération ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE les travaux supplémentaires pour un montant de 2.559,59€ HT pour le lot 1, soit un marché après avenant de 61.819,98€ HT : +4.32%

VALIDE les travaux supplémentaires pour un montant de 4.000,00€ HT pour le lot 2, soit un marché après avenant de 77.268,83€ HT : +5.46%

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants n°1 avec le SDEE de la Lozère.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Alain CHMIEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Alain Chmiel".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.